



VOS DÉMARCHES

Recensement citoyen

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Si vous résidez à l'étranger, vous devez vous rendre au consulat de France.

En vous faisant recenser, vous serez automatiquement inscrit sur les listes électorales. La mairie vous remettra alors une attestation de recensement, à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Pièces à joindre (hors cas particulier)

- Livret de Famille
- Pièce d'identité

DÉMARCHE EN LIGNE



SE FAIRE RECENSER
([HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/F870](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/f870))



VOS DÉMARCHES

Service Public

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

CONTACT



Mairie

3 rue du Général Roux
77590 Fontaine-le-Port

@ Courriel

📞 01 64 38 30 52

SITES UTILES



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNETÉ

(<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECENSEMENT MILITAIRE (OU "RECENSEMENT CITOYEN")

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>)



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ECOLE DES OFFICIERS DE GENDARMERIE NATIONALE

(<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/>)



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COORDONNÉES DU CSNJ PARIS

(<https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc#title-11425>)